



LA COMMUNE DE PLÉRIN REJOINT LE LABEL TERRITOIRE BIO ENGAGÉ POUR SES 22% DE PRODUITS BIO SERVIS EN RESTAURATION COLLECTIVE !

AVEC LA PRÉSENCE OFFICIELLE DE L'ADJOINT AU MAIRE DE PLÉRIN, M. PASCAL LAPORTE

Mardi 16 novembre à 11h, à l'occasion du salon des Mairies et des collectivités locales au Parc des Expositions de Versailles (Paris), Initiative Bio Bretagne remettra le label «Territoire BIO Engagé» à la commune de Plérin, représentée par l'Adjoint au Maire, Pascal LAPORTE. Cet événement sera l'occasion de récompenser les actions de cette commune, engagée dans l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique pour le bien de tous.

La ville de Plérin est lauréate car elle compte **22,97% de produits biologiques (en valeur d'achat) dans l'ensemble de ses services de restauration collective**. Ce pourcentage va au-delà du critère de labellisation TBE et des exigences fixées par la loi EGalim à partir de 2022. Engagée depuis de nombreuses années pour la réduction de ses déchets et la qualité des repas en restauration collective, la commune de Plérin était déjà signataire de la Charte «Il fait Bio dans mon assiette» depuis 2014.

Plérin deviendra le 3ème Territoire BIO Engagé de Bretagne.

**11h : REMISE OFFICIELLE DU LABEL TERRITOIRE BIO ENGAGÉ
(SALON DES MAIRIES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES - PORTE DE VERSAILLES À PARIS)**



Le label Territoire BIO Engagé est la première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France ! Ce label valorise les collectivités et établissements ayant engagé une démarche en faveur de l'agriculture biologique sur leur territoire. Il permet aux collectivités de faire connaître localement leur action en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et d'une alimentation plus saine.

Territoire BIO Engagé a été créé en 2012 par INTERBIO Nouvelle Aquitaine et est depuis 2020 étendu dans six régions de France. En Bretagne, c'est Initiative Bio Bretagne, l'association à caractère interprofessionnel de la filière Agriculture Biologique, qui se charge de son développement. Pour obtenir le label en Bretagne, une collectivité doit atteindre 11% de sa surface agricole utile certifiée en bio (% différent selon les régions) et/ou plus de 22% d'approvisionnements bio (à partir de 2022) dans son service de restauration (en valeur d'achat).

A ce jour, le label compte plus de 300 communes et établissements labellisés en France. En Bretagne, Lauzach (56) est la première commune labellisée pour ses 28% de surface agricole bio. La commune de Broons (22) quant à elle, a été labellisée en mai dernier pour ses 20,19% de produits bio introduit dans son service de restauration collective. Pour plus d'informations, rdv sur le site www.territoirebioengage.fr.

CONTACT :

Rosalie MARC, Chargée de mission Restauration Collective
06 98 12 45 75 - rosalie.marc@bio-bretagne-ibb.fr

Une démarche soutenue par :



www.bio-bretagne-ibb.fr

Association Interprofessionnelle de l'Agriculture Biologique en Bretagne
2, Square René Cassin – Immeuble Les Galaxies – 35700 RENNES
Tél. : 02 99 54 03 23 – contact@bio-bretagne-ibb.fr